



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 15 OCTOBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-309
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 23, rue du Commandant Jean Duhail – 94 120 Fontenay-sous-Bois – pour l'organisation du spectacle de Pierre Lapointe, précédé de la représentation de Marco Ferreira, le mercredi 15 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 23, rue du Commandant Jean Duhail – 94 120 Fontenay-sous-Bois – une convention pour l'organisation du spectacle de Pierre Lapointe, précédé de la représentation de Marco Ferreira, le mercredi 15 octobre 2025, dont le montant de participation au coût de plateau artistique est fixé à 5 250 € (cinq mille deux cent cinquante euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250912-lmc1H13471H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2025
Date de Publication : 12/09/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250912-lmc1H13471H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/09/2025
Date de Publication : 12/09/2025